

COLLEGES

CGT - 11 mai 2020 :

Nous souhaiterions avoir transmission des informations sur l'organisation du travail pour les agents des collèges (qui fait quoi, avec quels protocoles et équipements).

Nous vous demandons aussi l'approvisionnement des équipements de protection individuelle dès maintenant (dont les masques) du fait de la présence dans les établissements des personnels administratifs mais aussi des professeurs en plus du personnels du CD76 ce qui augmentent fortement le taux d'effectif en présentiel.

CGT - 13 mai 2020 :

Plusieurs collègues de différents collèges nous interpellent sur plusieurs points.

Ils ne sont toujours pas dotés en EPI, dont les masques, alors que la fréquentation des établissements dans le cadre de la préparation de la rentrée du 18 mai peut être importante entre les professeurs et le personnel administratif. Vous comprendrez que cela complique le respect des règles de distanciation.

En outre, les personnels accédant aux collèges (enseignants, administratifs) portent des masques sauf les agents techniques. Cela accroît leur stress et inquiétude car ils ont un fort sentiment de ne pas être protégés comme ils le devraient.

Nous avons pris connaissance des réponses de Monsieur BOUHO à notre saisine sur les agents des collèges et la reprise, et notamment que les agents d'entretien sont formés aux protocoles adaptés à la situation actuelle. Mais de nombreux agents, et pas seulement d'entretien, sont nombreux à nous faire remonter qu'ils sont en attente d'information en ce qui concerne les protocoles et les consignes pour travailler aujourd'hui mais aussi à partir du 18 mai avec le retour des élèves.

Réponses -11 mai 2020

DGA Pôle

*Depuis 6 années, les agents affectés dans les collèges ont suivi les formations sur le protocole d'entretien des locaux. Ce protocole prévoit l'utilisation des produits bactéricides et fongicides. (dernier cycle de formation en 2019). Les protocoles de la collectivité sont en cohérence avec celui établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
Les horaires des agents sont calés sur les horaires d'accueil des élèves.*

le département livrera aux collèges de mercredi 13 mai au vendredi 15 mai les masques, à raison de 2 masques par agent et par jour pour

8 semaines, soit jusqu'à la fermeture des collèges pour les vacances d'été.

Sera également fourni des fioles de gel hydro-alcoolique par agent.

Indépendamment, de ces éléments je tiens à vous informer que de nombreux collèges se sont également fournis en gel hydro alcoolique dans le cadre des moyens alloués.

DGS

Cette semaine est dédiée au nettoyage des établissements et à la préparation des salles. Du bilan effectué, le nombre de personnels présents ne semblent pas empêcher le respect de l'obligation de distanciation sociale

Réponses – 14 mai 2020

DGS

Les Kits agents pour les collèges sont en cours de distribution dans l'ensemble des établissements depuis hier et seront donc bien disponibles pour assurer la rentrée du 18 mai.

Sur cette semaine, la distanciation sociale était tout à fait en mesure d'être respectée.

Sur les protocoles, tous les agents techniques, tous les adjoints gestionnaires et les principaux les ont reçus. Ils ont de plus été mis sur l'ENT.

BACS

CGT – 11 mai 2020

Au sein du service exploitation des bacs, nous demandons à ce qu'une information soit faite aux usagers afin de limiter les contacts entre le personnel et les usagers. En effet, par beau temps, de nombreux usagers sont à pied ou à vélo voir même certains automobilistes sortent de leur véhicule. En la période, afin de protéger les agents et le public, nous vous demandons à ce qu'un message d'information soit transmis pour que les usagers ne sortent pas de leur véhicule et pour limiter le nombre d'usagers piéton ou vélo à bord

Réponses – 11 mai 2020

DGS

Pour les bacs, il convient de souligner que les personnels navigants sont équipés de masques et que des consignes ont été données pour que les masques soient portés par les personnels navigants en contact avec le public (mode opératoire + note de service du 11 mai 2020).

S'agissant des piétons et cyclistes, le décret [2020-545](#) du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire impose le port obligatoire pour tous les passagers de plus de 10 ans. Le port du masque pour les passagers en véhicule n'est pas obligatoire dès lors que ces derniers restent dans leur véhicule pendant la traversée. A ce sujet, le mode opératoire des marins et mariniers confirme qu'il convient d'interdire aux passagers de descendre de leurs véhicules.

S'agissant de l'information faite aux usagers, un affichage a été réalisé à bord de tous les bacs sur la nécessité de respecter les gestes barrières.

Une information a également été faite fin de semaine dernière sur Inforoute 76 et 76 Pocket sur le port obligatoire du masque et la règle de distanciation sociale. Le nécessaire sera fait pour que cette information soit indiquée de manière permanente.

Par ailleurs, ces consignes sont relayées depuis plusieurs jours sur les panneaux à messages variables (PMV).

Un complément sera prochainement réalisé sur Inforoute 76, 76 Pocket et sur les PMV afin d'informer les usagers de l'interdiction de descendre des véhicules pendant la traversée.

S'agissant de la limitation du nombre de piétons et de cyclistes à bord, les dispositions fixées par décret qui limitait l'embarquement des passagers à 25% de la capacité maximale pendant la période de confinement n'ont pas été reconduites. Il n'y a donc plus aucune restriction à ce jour, ce qui peut s'entendre vu que le port du masque est désormais rendu obligatoire. Néanmoins, nous restons vigilants sur le respect des règles de distanciation à bord des bacs et nous nous réservons la possibilité de prendre des dispositions particulières en cas de non respect des règles (matérialisation de distances de sécurité sur le pont, restrictions du nombre de passagers, ...).

ROUTES

CGT - 11 mai 2020 :

Au sein de la direction des routes, les équipements de protection ont bien été réceptionnés mais en quantité insuffisante. En effet, pour exemple sur le centre XXX, les agents ont réceptionné une quantité de 40 masques alors même qu'ils sont 9 en présentiel et qu'il faut au minimum deux masques par agent et par jour, si on « ne prévoit pas » d'accident d'utilisation nécessitant d'en changer en cours de journée. Idem sur l'agence de Clères. Les agents ne disposeront plus des équipements nécessaires d'ici à demain.

De plus, les agents ont pour consignes, chaque jour, d'enfermer dans un sac de façon hermétique leurs EPI jetables sans consignes du devenir de ces sacs à déchet biologiques. Nous demandons par conséquent les consignes concernant ce point et leur transmission aux agents.

Réponse – 11 mai 2020

DGS

Pour les routes, des dotations complémentaires vont être adressées afin de pouvoir respecter le port des masques dans les véhicules dès lors que deux agents s'y trouvent.

CGT – 13 mai 2020

Les remontées sont issues de plusieurs centres d'exploitation

Ils ne sont pas dotés en moyens pour pouvoir se laver régulièrement les mains lorsqu'ils sont en missions sur le terrain, ce qui est la base de leur travail.

Des équipements (les visières...) seraient arrivés en agence mais pas distribués.

Ils n'ont pas tous les dotations pour nettoyer les véhicules (volants...).

Le nombre de masques par jour est insuffisant au vu de leur travail.

Réponses – 14 mai 2020

DGA Pôle

C'est effectivement un point sensible qui est remonté des agents, 72 jerricans sont livrés aujourd'hui, soit 2 par centre pour à minima avec priorité aux fourgons et PL. très rapidement nous serons en capacité de compléter cette première dotation notamment pour équiper les tracteurs.

L'agence de St Romain dispose à ce jour de 50 visières. Elles n'ont pas été distribuées pour l'instant afin de ne pas créer de disparité avec les autres agences qui n'en avait pas encore. 50 visières par agence et pour les 4 autres agences ont été commandées la semaine dernière, la livraison est imminente. Dès maintenant l'agence de St Romain procède à la distribution dans les centres.

Oui, cela fait partie des points sensibles. Il n'y a pas assez de dotations en GHA et lingettes pour l'instant. Dans l'attente d'une dotation complémentaire, les agents sont invités à nettoyer avec de l'eau savonneuse, lorsqu'ils reviennent au centre les commandes des véhicules, sachant par ailleurs qu'il est demandé de réduire au strict minimum l'usage de véhicules mutualisés.

*1000 masques distribués lundi 11/5 par agence, donc 5000 masques, soit plus de 4 masques par jour par agent pour la semaine (235 agents).
Les kits individuels (480) pour la DR qui comportent 100 ml de GHA et 50 masques par personne seront ventilés demain AM dans tous les services de la DR. Cela devrait permettre lundi de les remettre à chaque agent. De plus, des gants en grande quantité ont été fournis dans les centres d'exploitation*

POLE SOLIDARITES

CGT – 13 mai 2020

Nous avons été saisis à propos des missions assurées par les sages-femmes et gynécologues de la collectivité. Certains nous ont fait savoir qu'ils n'avaient toujours pas de dotation en Kit « médical » comme la PMI et ce depuis le début du confinement, ils avaient alors dû rappeler qu'ils continuaient d'exercer leurs missions.

Ces agents n'apparaissent pas dans les protocoles et modes opératoires de la collectivité au vu des remontées de terrain qui nous sont faites.

Réponse – 14 mai

DGS

Les kits médicaux sont bien évidemment destinés à l'ensemble des professionnels de santé et doivent donc être partagés par l'ensemble des professionnels sur les sites,

Il est vrai, par contre, que le mode opératoire consultations médicales précise que les destinataires sont les « professionnels chargés des soins (médecins, infirmières, infirmières-puéricultrices) en CMS et en central » et ne cite donc pas explicitement les sages-femmes et les gynécologues mais leur extension à ces professionnels a bien été précisée dans les mails envoyés aux chefs de service .

MOYENS DE PROTECTION ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Gel HA, lingettes...

CGT – Equipements 11 mai 2020

De même, il apparaît dans plusieurs secteurs d'activité professionnelle que les équipements fournis ne répondent pas aux normes sanitaires permettant de garantir la sécurité. Aussi, nous réitérons notre demande de bénéficier de la liste de tous les EPI, avec les notices d'utilisation et une photo, qui seront distribués aux agents. Pour information, nous avons eu ce jour photo des lingettes "aseptyl" fournies au sein de la direction des routes dont la date d'utilisation paraît dépassée mai 2007?

Réponses - 11 mai 2020

DGS

Pour ce qui est des autres équipements, je fais le point avec Patrick Gendre afin que vous puissiez être rassurés sur vos inquiétudes. Je suis tout de même surpris de l'illustration de lingettes périmées depuis 2007. Je fais immédiatement vérifier. Je veux bien les photos évoquées.

CGT – 13 mai 2020

Plusieurs services nous ont fait remonter qu'ils n'avaient pas été approvisionnés en gel HA et en dotation pour nettoyer les appareils communs (photocopieuses et imprimantes...).

Réponses – 14 mai

DGS

Toutes les directions ont fait l'objet de dotation prévoyant, notamment pour les salles de réunion ou les photocopieuses, des lingettes permettant le nettoyage.

MOYENS DE PROTECTION ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Masques

CGT – 13 mai 2020

Masques :

- Il apparaît que de nombreux agents n'ont pas eu les consignes de façon claires pour bien appréhender l'utilisation des masques de façon adaptée.
- De ce fait, par rapport aux premiers masques distribués et à monter soi-même, nous vous confirmons qu'ils présentent des difficultés d'utilisation importantes puisque les agents, en plus des difficultés de montage que certains peuvent rencontrer, ne procèdent pas en respectant les protocoles pour éviter de les souiller avant même toute utilisation. En effet, sur certains services (Bacs, Routes notamment), les paquets ont été mis à disposition des agents et chacun vient au fur et à mesure se servir et potentiellement souiller le paquet et les masques du paquet.
- Les dotations pour les masques jetables sont de deux par jour par agent. Cette dotation est insuffisante au regard des consignes d'utilisation qui font qu'un agent peut être amené, pour diverses raisons légitimes, à devoir en changer avant les 4 heures maximum de port. Nous demandons que la dotation soit supérieure et nous comptons sur nos collègues et leur vigilance pour utiliser le matériel mis à leur disposition au mieux de leur besoin dans l'intérêt de tous.
- Enfin, nous souhaitons nous assurer que, dans tous les services où chaque agent a sa dotation individualisée en masques, cette répartition se fait bien en respectant les consignes d'hygiène adaptée par les agents chargés de répartir les masques issus des paquets de 50. En effet, un agent, assistant de prévention à la XXX nous a confirmé que la répartition des masques dans sa direction s'était fait selon un protocole très strict afin d'éviter de contaminer les masques lors de leur distribution. Cependant, comme il semble que les consignes et protocoles ne soient pas parvenus partout, nous nous permettons de vous demander cette vérification.

Réponses – 14 mai 2020

DGS

Chaque dotation attribuée aux directions comportait un mode opératoire permettant de bien utiliser le masque. Je sais que le premier type a créé quelques difficultés dans le montage. La dotation à venir ne comportera plus ce problème.

Sur certaines tâches d'exploitation, j'ai noté la difficulté de s'en tenir à deux masques jours au regard des manipulations nécessaires. Nous faisons le point avec Jean-Pierre Lucas.

CONCLUSIONS CGT

Nous sommes conscients de la complexité de mise en œuvre des plans de reprise qui ont été élaborés, avec la logistique qui en découle. Néanmoins, puisque la Collectivité a décidé que la reprise devait se faire dès le 11 mai, il nous apparaît indispensable que nos collègues aient toutes les garanties et les informations utiles pour exercer leurs missions en toute sécurité pour eux et pour les usagers.

C'est pour cela que nous regrettons que le Département n'ait pas décidé de se donner complètement les moyens pour assurer la reprise progressive dans les conditions les plus sereines avec une reprise décalée de plusieurs jours.

En effet, malgré un déploiement important des services de logistique, des routes,... pour que les moyens de protection soient à disposition de tous les services et de tous les agents, nous ne pouvons que constater que de nombreux dysfonctionnements persistent :

- 📌 De nombreux sites n'ont pas pu être approvisionnés en temps et en heure en différents équipements. Les flacons de gel HA et les lingettes désinfectantes notamment ne sont pas présents sur tous les sites de travail !
- 📌 Des études récentes démontrent que le port du masque réduit de moitié le risque de contamination (sans contact direct), alors que l'ensemble des agents ne sont pas encore dotés.
- 📌 Les paquets de masques, sur certains sites de travail, ne sont distribués aux agents de façon sécurisée : ils sont mis à la disposition des agents qui se servent chacun leur tour sans précaution...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Nous constatons que chaque direction n'est pas à égalité.

Nous regrettons que le temps n'ait pas été pris, en reportant la reprise du travail après le 11 mai, pour permettre aux agents de prendre connaissance de l'ensemble des modes opératoires liés à leurs métiers et des protocoles sanitaires afin de se les approprier.

Nous regrettons que le temps n'ait pas été pris, en reportant la reprise du travail après le 11 mai, pour permettre l'approvisionnement de l'ensemble des moyens de protection à chaque agent de façon à ce que la reprise de chacun soit sécurisée au maximum.

Nous regrettons que nos demandes réitérées que les consignes soient adressées par les DG directement à tous les agents n'aient pas été entendues, ce qui a participé aux dysfonctionnements constatés. En effet, il nous semble que ces dysfonctionnements peuvent en partie être dus à une déperdition d'information au fur et à mesure que les consignes descendent la ligne hiérarchique, ce qui est inévitable.

En l'absence des garanties concernant sa sécurité et sa santé au travail, la CGT rappelle que chaque agent a des droits qu'il peut exercer dont le droit de retrait ! Assurer la santé au travail est une obligation de l'employeur ! Si les conditions ne sont pas réunies, contactez le syndicat immédiatement au 02 35 03 67 75 en laissant un message vocal ou par mail à l'adresse suivante : syndicat-cgt@seinemaritime.fr